

Thiers n'est pas exactement dans la vérité quand il assure (2) qu'à la fin de l'année 1801 la sécurité était rétablie sur les grands chemins, et que l'on pouvait traverser la France entière sans être exposé à aucun accident. La lettre suivante démontre qu'au mois de décembre 1802 les voyageurs étaient encore sujets à de désagréables surprises (3).

« 16 Nivôse an XI (6 janvier 1803).

« Citoyen Premier Consul,

« Le général commandant la 19<sup>e</sup> division militaire m'a informé de la conduite signalée tenue par deux gendarmes qui ont sauvé dans la nuit du 27 au 28 frimaire dernier (18-19 décembre 1802), la malle du courrier attaquée par une bande de brigands, sur le territoire de Corselle (*sic*), département du Rhône.

« Ces brigands au nombre de 20 à 25 attaquèrent la malle, divisés en deux pelotons. Les deux gendarmes en chargèrent d'abord un avec tant d'intrépidité qu'ils le mirent en fuite ; ils revinrent ensuite au second peloton qui dévalisait déjà la malle et l'attaquèrent avec une telle adresse qu'ils parvinrent à arrêter et à emmener un des voleurs, sans que les autres, malgré la supériorité du nombre, pussent le leur enlever, ni mettre à nouveau la malle en danger.

---

(2) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. 3, p. 288.

(3) Ce document m'a été obligeamment communiqué par M. Joseph Margerand.